

# Contrôle des biocides par l'inspection fédérale de l'environnement

Bilan 2020 - 2021

DG Environnement - Inspection

Delphine Vromman



2

## Plan

### I. Cellule biocides/loi normes des produits (LNP)

- A. Législation biocides
- B. Contrôles et sanctions
- C. Missions principales
- D. Contrôle des biocides

### II. Aperçu des campagnes biocides

- A. Les campagnes 2020
- B. Les campagnes 2021

### III. Conclusion



# I. Cellule biocides/Loi normes de produits.

3

## A. Législation biocides

- **Loi du 21 décembre 1998** relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement, de la santé et des travailleurs ;
- **Arrêté royal du 2 juillet 2014** organisant l'exécution des contrôles de l'application de la loi du 21 décembre 1998 ;
- **Arrêté royal du 4 avril 2019** remplaçant l'Arrêté royal du 08/05/2014 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides et dont le contenu des dispositions violées est identique ;
- **Règlement n° 528/2012 du 22 mai 2012** concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides (*Biocidal Products Regulation - BPR*).



# I. Cellule biocides/Loi normes de produits.

4

## B. Compétences et contrôles/sanctions



§1 Désignations (Article 15 LNP)

§2 Compétences (Article 15 LNP)

- Accès, exiger des informations, saisir les informations, prélever des échantillons, arrêter les véhicules...

§3 Constat des infractions

- procès-verbal faisant foi jusqu'à preuve du contraire

§4 Sanctions –Article 17 et 17bis LNP

- Avertissement : Article 17bis
- Sanctions : dépend de la gravité de l'infraction

Article 17 –§1 : Procès-verbal d'infraction au parquet

Article 17 -§2 : Procès-verbal d'infraction au Service juridique



# I. Cellule biocides/Loi normes de produits.

## 5 C. Missions principales

§1 Préparation avec le Service Politique des produits et mise en œuvre du plan annuel d'inspection: proposition de campagnes en fonction de critères (impact sur la santé et l'environnement...)

§2 Biocides et produits phytosanitaires (hors chaîne alimentaire)

-Fabricants, détenteur d'autorisation, vendeurs (grossistes, détaillants...) et utilisateurs

-Produits phytosanitaires et phytolice (protocole d'accord AFSCA)

-Contrôles de routine et campagnes

§3 Autres législations (Poêles, pellets, CO<sub>2</sub>, purificateurs d'air...)

§4 Rédaction de rapports



# I. Cellule biocides/Loi normes de produits.

6

## D. Contrôle des biocides

- Autorisations nationales et européennes des produits
- Utilisation conforme
- Étiquetage
- Autorisations des personnes et des Sociétés
- Traçabilité (documents commerciaux)
- Enregistrement au circuit restreint
- Qualité des produits (échantillonnage)
- Déclaration des ventes
- Traitement des plaintes, crises, demandes du Cabinet.
- ...

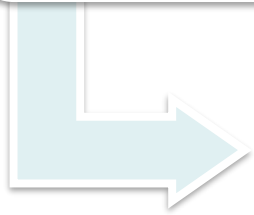


7

## II. Aperçu des campagnes biocides réalisées

2020

A. Campagnes 2020 - tendances et résultats



2021

B. Campagnes 2021 -  
tendances et résultats



2022

C. 2022  
(en cours)

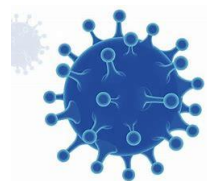


## A. Les campagnes 2020 Campagnes spécifiques à 2020

### Contrôle de routine

- ✓ Biocides+ biocides du circuit restreint
- ✓ Les produits phytosanitaires+ NAPAN +phytolicence
- ✓ Recontrôles
- ✓ E-commerce
- ✓ Fumigations
- ✓ Notifications AFSCA
- ✓ Gestions des plaintes UE et belges
- ✓ Demandes des douanes

- ✓ Campagne anti-algues et anti-dépôts verts sur les toits
- ✓ Huiles essentielles
- ✓ Ref-8 Reach Enforcement - 8: Contrôle en ligne des biocides+rapportage à la commission européenne

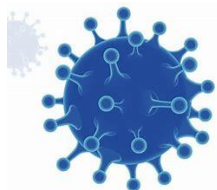


**Contrôles des gels hydroalcooliques...**  
**Contrôles online, plaintes et signalements (SPF, douanes, rapex)**





# En 2020, 689 contrôles spécifiques à la gestion de la crise



| Lieux de contrôle  | Total | Conformes | Infractions | Pourcentage d'infractions |
|--|-------|-----------|-------------|---------------------------|
| Producteurs, distributeurs/grossistes, vendeurs (supermarchés, magasins et pharmacies), E-commerce | 659   | 323       | 336         | 51%                       |
| Ecoles   | 30    | 22        | 8           | 27%                       |



## 10 Les contrôles pour les « biocides» en 2020

|  |            |
|--|------------|
| <b>Nombre de visites biocides routines</b> | <b>614</b> |
| <b>Nombre de contrôles en infraction</b>   | <b>110</b> |
| • <b>Nombre d'avertissements</b>           | <b>77</b>  |
| • <b>Nombre de procès-verbaux</b>          | <b>33</b>  |

**Soit 18% des contrôles en infraction**



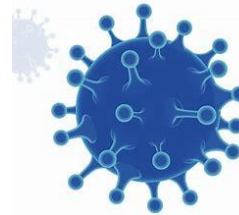
## B. Les campagnes 2021

### Contrôle de routine

- ✓ Biocides+ biocides du circuit restreint
- ✓ Les produits phytosanitaires+ NAPAN +phytolicence
- ✓ Recontrôles
- ✓ E-commerce
- ✓ Fumigations
- ✓ Notifications AFSCA
- ✓ Gestions des plaintes UE et belges
- ✓ Demandes des douanes, du cabinet,...

### Campagnes spécifiques à 2021

- ✓ CO<sub>2</sub> voitures
- ✓ Produits chimiques en vrac « bulkchemicalien »

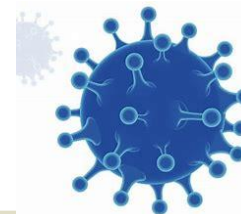


Contrôles des gels hydroalcooliques, des désinfectants pour les surfaces et des masques

Contrôles online



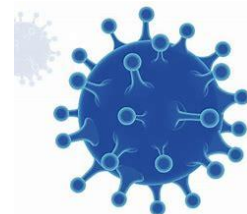
# En 2021, 440 contrôles spécifiques liées à la pandémie



| Lieux de contrôle  | Total | Conformes | Infractions | % d'infractions |
|--|-------|-----------|-------------|-----------------|
| Producteurs, distributeurs/grossistes, vendeurs (supermarchés, magasins et pharmacies) | 398   | 210       | 188         | 47%             |
| E-commerce   | 36    | 21        | 15          | 42%             |
| Ecoles   | 6     | 5         | 1           | 17%             |



# Campagne “Masques”



## I. Echantillonnage de Mars à Avril 2021

-> 71 dont 16 E-commerces

## II. Vérification de la conformité de l'étiquetage des masques

-> 3 avertissements et 12 PV: 2 PV (Art 3 de AR biocides: Mise à disposition sur le marché) et 10 PV (Art 58 du BPR: Articles traités)

## III. Phase d'analyse



## Les contrôles en 2021:

- 675 contrôles sur place dont 455 qui concernaient au moins un « biocide routine »
- 92 contrôles administratifs
- 58 contrôles E-commerce
- ➔ **167 avertissements, 69 PV Procureur du Roi (PR); 11 PV administratives, 49 autres documents (mail)**
  
- 29 recontrôles → 9 infractions
  
- 52 contrôles qui ont concerné uniquement le circuit restreint  
➔ 8 PV PR et 18 avertissements



# Les contrôles en 2021:

→ 167 avertissements, 69 PV PR; 11 PV administratives

| AR biocides   | PV Procureur du Roi | PV Amendes administratives | Avertissement |
|---|---------------------|----------------------------|---------------|
| <b>Art. 3</b><br>Mise à disposition sur le marché         | 64                  | 10                         | 122           |
| <b>Art. 28</b><br>Classification, emballage et étiquetage | 16                  | 5                          | 48            |
| <b>Art. 30</b><br>Traçabilité                             | 3                   |                            | 8             |
| <b>Art. 36</b><br>circuit restreint                       |                     |                            | 13            |
| <b>Art. 40</b><br>Vendeur enregistré                      | 2                   |                            | 9             |
| <b>Art. 41</b><br>Utilisateur enregistré                  |                     |                            | 25            |



## C. Les campagnes 2022

16

### Contrôle de routine

- ✓ Biocides+ biocides du circuit restreint
- ✓ Les produits phytosanitaires+ NAPAN +phytolicence
- ✓ Recontrôles
- ✓ E-commerce
- ✓ Fumigations
- ✓ Notifications AFSCA
- ✓ Gestions des plaintes UE et belges
- ✓ Demandes des douanes, du cabinet,...

### Campagnes spécifiques à 2022

- ✓ Produits chimiques en vrac « bulkchemicalien »
- ✓ Semences traitées
- ✓ BEF-2
- ✓ Purificateurs d'air
- ✓ Les morgues





## BEF-2: Biocidal Enforcement

- ✓ Deuxième projet de mise en œuvre harmonisée sur les produits biocides contenant des substances actives approuvées/non approuvées
- ✓ L'objectif ultime du BEF-2 est d'aboutir à un marché plus sûr pour les produits biocides et à des conditions de concurrence équitables pour les entreprises de l'UE.
- ✓ L'objectif du projet est de vérifier le respect des obligations découlant du règlement sur les produits biocides (*Biocidal Products Regulation - BPR*) et de la législation nationale relative à la mise sur le marché et la mise à disposition sur le marché de l'Union européenne de produits biocides.
- ✓ Groupe 1 et 3 des biocides
- ✓ Rapportage et questionnaires



## III. Conclusion

- Les contrôles ont été maintenus malgré la crise sanitaire.
- Les inspections ont été impactées par le covid: de nombreux contrôles concernant les désinfectants pour les mains (pt1) et pour les surfaces (pt2) ont été réalisés.
- La cellule biocide a fait preuve de résilience face à la crise.
- Les contrôleurs ont montré leur flexibilité.
- Les contrôles *E-commerce* se mettent en place et s'amplifient.



Merci pour votre attention

